

DE L'ENSEIGNEMENT

DANS

LES ÉCOLES CENTRALES;

PAR DIEUDONNÉ THIEBAULT.

A STRASBOURG

Chez F. G. LEVRAULT, Imprimeur-Libraire,
rue des Juifs;

Et à Paris, chez FUCHS, Libraire, rue des Mathurins,
maison de Cluny.

L'an V de la République française.

85
125



3)

DE L'ENSEIGNEMENT

DANS

LES ÉCOLES CENTRALES;

PAR DIEUDONNÉ THIEBAULT.

84
185



A STRASBOURG,

Chez F. G. LEVRAULT, Imprimeur-Libraire,
rue des Juifs;

Et à Paris, chez FUCHS, Libraire, rue des Mathurins,
maison de Cluny.

L'an V de la République française.

est sup. unimo/ondrad ob in/igmi JU
.te .n, em/ignd

DE L'ENSEIGNEMENT

DANS

LES ÉCOLES CENTRALES.

LA loi a prononcé sur le choix des sciences dont on occupera la jeunesse dans les écoles centrales; mais elle n'a tracé ni le plan, ni la méthode que l'on suivra dans l'enseignement de chacune de ces sciences. Cependant, s'il importe à l'unité de l'esprit public que l'on nous attache tous à une même doctrine; s'il est de la justice de nous offrir à tous les mêmes facilités et les mêmes secours, ne faut-il pas que les professeurs d'une même science, dans l'ordre et le développement de leurs leçons, se rangent autour d'un même plan, et que, non-seulement ce plan soit aussi parfait que la nature des choses peut le permettre, mais que de plus on adopte partout, pour le suivre, la méthode la plus convenable et la plus utile?

Sans ces deux conditions, il serait possible que des professeurs appelés aux mêmes fonctions, présentassent au public, dans le choix de leurs procédés et dans l'ordre de leur marche, non la variété qui plaît, ou la diversité que l'on pardonne, mais des mal-adresses

116667761

nuisibles à leurs élèves, ou des bigarrures scandaleuses et des contrastes révoltans. Le zèle, même le plus pur et le plus ardent, peut égarer les professeurs à qui l'expérience manque encore; et si d'ailleurs nous devons être assurés qu'il n'est aucun de ces professeurs que la dissipation détourne jamais d'un travail, sans lequel on ne parviendrait point à se créer un plan régulier, ou à le suivre avec intelligence et succès; peut-on également espérer que dans un si grand nombre il ne s'en trouvera pas quelques-uns qui se laissent emporter loin de leurs propres voies, par l'amour de la nouveauté et le goût des idées singulières, que l'on imagine être des idées neuves?

Ainsi la jeunesse n'aurait à récolter que des erreurs dans le champ dont la patrie aurait ordonné la culture, pour nous y assurer une ample moisson de vérités profitables à la société.

On n'imaginera point sans doute que mon intention soit ici d'inculper la loi. Il était urgent de rétablir l'instruction nationale; mais il était prudent de ne rien préjuger sur la manière d'en régler la marche; et il était juste, quant aux plans, de beaucoup attendre des talens des professeurs, et quant aux méthodes, de tout espérer de leur dévouement et de leur zèle. Le silence de la loi sur les détails de

l'enseignement des sciences, est donc une marque de confiance très-honorable pour ceux qui sont chargés de cet enseignement, et non un oubli de la part des législateurs. On doit être persuadé que les premiers désireront tous de justifier cette confiance: tous comprendront que c'est une invitation pressante de se communiquer mutuellement le fruit de leurs méditations et de leur expérience, afin que, s'éclairant les uns les autres, ils parviennent plus sûrement à l'uniformité et à la perfection, dans chacune des branches qu'ils embrassent.

Enhardi par ces réflexions, j'ai recueilli ce qui m'a paru convenir le mieux dans les différentes manières de diriger l'enseignement des sciences, et je me détermine à le publier en partie, non dans la présomptueuse espérance de servir de guide aux autres, mais dans la pensée que peut-être cette démarche engagera les autres à faire également connaître leurs méthodes et leurs plans par la voie de l'impression; d'où il arrivera que chaque professeur, retenu dans les bons principes par le concours de tant de lumières, et par le jugement du public, fera plus sûrement profiter ses élèves des leçons qu'il aura à leur donner, et marchera toujours sur la ligne tracée par l'esprit national.

Je parlerai de l'histoire et de la géographie, de la grammaire générale, de la littérature, de la philosophie, et de la morale, législation et droit public. J'indiquerai mes plans, après quoi je dirai un mot de la méthode que l'on devrait adopter. Je me borne aux sciences que je viens de nommer, celles que j'ai le plus étudiées : je n'aurais point la témérité de dire comment on doit enseigner celles que je connais moins.

Mais avant d'entrer dans les détails, il est encore à propos d'expliquer pourquoi je partage également l'enseignement de chaque science en huit traités, et comment cette marche uniforme non-seulement n'a rien de contraire à la nature et aux convenances, mais devient même nécessaire dans les écoles centrales.

Rien n'était plus naturel que de s'attacher à l'ordre successif des classes dans les collèges, dont l'objet principal et direct se réduisait, pour ainsi dire, à l'étude de la langue latine : tout invitait à suivre cet ordre ; le développement progressif des facultés des élèves ; la diversité des opérations qu'embrasse l'étude d'une langue morte, et en même temps le besoin de la société, qui tous les ans produit de nouveaux athlètes, à qui l'on ne peut refuser d'ouvrir la carrière, sans blesser la

justice, et sans nuire à tous les intérêts communs et particuliers. Mais en substituant aux langues mortes, ou plutôt, en plaçant à côté de l'étude de ces langues, l'étude des sciences qui nous sont les plus utiles, pourrions-nous suivre encore la même marche ? Renfermerons-nous l'enseignement de chaque science dans l'espace d'un an ? Resserrer ainsi les sciences, ne seroit-ce pas les tronquer, au lieu de les développer ? et ne vaudroit-il pas mieux nous laisser le désir de les étudier, que de tromper ce désir par une vaine apparence qui satisferait notre vanité sans nous rien apprendre ? Si d'une autre part nous portons plus loin le terme marqué à l'enseignement de chaque science, que ferons-nous des recrues dont la nature aura enrichi la société durant cet intervalle ? car nous ne multiplierons pas, en chaque école, les professeurs dans la proportion du nombre d'années que nous consacrerons à l'enseignement public pour chaque cours : on sent trop bien que ce seroit une surcharge de dépense, que la société ne pourrait soutenir.

Tel est le double problème qu'il s'agit de résoudre : il faut échapper tout-à-la-fois aux difficultés qui se présentent également dans l'une et l'autre hypothèse, et c'est pour y parvenir que je divise toutes les sciences en

un même nombre de traités, au développement de chacun desquels je suppose que l'on consacra toujours l'espace de six mois. Je me représente l'enseignement de chaque science sous la figure d'un cercle qu'il faut parcourir, et toutes mes combinaisons tendent, 1.° à borner au terme de quatre ans le temps que l'on mettra à parcourir tous les cercles en général et chaque cercle en particulier, et 2.° à rendre concentriques les cercles de toutes les sciences que l'on voudra enseigner, afin que l'on puisse les parcourir tous simultanément. Je partage donc tous les cercles des sciences en un nombre égal de segments correspondans et parallèles entr'eux, et je demande que l'on compose ou que l'on prépare les traités de manière que, pour les suivre tous avec succès, il soit indifférent de commencer par l'un ou par l'autre.

S'il est possible de remplir ces conditions, on donnera aux sciences le temps qu'elles demandent pour être suffisamment développées; on pourra recevoir de nouveaux élèves tous les ans, ou même tous les six mois, sans augmenter ni le nombre des professeurs, ni les frais de l'enseignement public. D'autres avantages inappréciables se joindront à ceux-ci : chaque science aura tout le temps nécessaire

pour s'affermir dans l'esprit des élèves; et comme les mêmes études nous occuperont durant tout le cours de l'instruction, il ne sera plus possible d'oublier d'année en année ce qu'on aura appris, et de se trouver à la fin ne savoir plus que quelques mots techniques, échappés au naufrage, et que même on ne comprendra plus qu'imparfaitement. Toutes les sciences, marchant ainsi de front, d'un pas réglé et convenable, s'aideront l'une l'autre, et ne feront chez la jeunesse qu'un seul corps de doctrine, dans lequel toutes les branches concourront à se fortifier réciproquement, et donneront plus de solidité à nos connaissances, plus de justesse à nos idées, plus d'étendue à nos conceptions et plus de perfection à nos talens qu'on ne peut d'abord l'imaginer.

Il ne s'agit donc que d'examiner si ce projet peut s'exécuter. Or, je pense avoir prouvé l'affirmative, il y a long-temps (*); et mes preuves ont été et continuent d'être confirmées de la manière la plus constante et la plus décisive, dans une école que Frédéric II a instituée à Berlin, après en avoir médité le plan durant plus de quinze années, et en avoir discuté les bases avec les Voltaire, les d'Alembert et autres

(*) Voyez mon *Nouveau plan d'Éducation publique*, imprimé en 1778.

grands hommes, qu'il consultait d'autant plus soigneusement, que lui-même avait plus de mérite et de génie.

Les causes qui déterminent les succès de l'école civile et militaire de Berlin, et qui garantiront toujours ceux des écoles où l'on suivra le même plan, seraient trop longues à développer ici; et d'ailleurs il est facile d'en pressentir l'efficacité d'après ce qui précède. J'ajouterai seulement encore un mot sur le seul obstacle qui, de loin et au premier coup-d'œil, effraie les esprits et forme une objection spécieuse, sur la crainte de ne pouvoir rendre les traités d'une même science indépendans les uns les autres. On est toujours porté à ranger ces traités entr'eux comme autant d'échelons en une échelle, que l'on croit devoir être invariable, et de manière à ne pouvoir jamais aborder l'un qu'après avoir passé par celui qui semble le précéder.

Pour écarter cette idée si mal fondée, il suffira d'observer que dans presque toutes les sciences, les notions fondamentales qui y appartiennent, c'est-à-dire, les notions métaphysiques qui en forment la base ou la théorie, ont cela de particulier, qu'elles peuvent également être considérées comme premiers principes, et devenir comme autant de centres,

autour desquels toutes les autres idées viennent se placer comme d'elles-mêmes : c'est pour cette raison surtout, que je me crois fondé, en parlant de la marche et du développement de la plupart des sciences, à préférer la comparaison d'un cercle à celle d'une ligne droite.

Quoi qu'il en soit, l'expérience démontre que chacun des traités dont on s'occupera dans les écoles centrales, peut très-bien être placé au premier ou au dernier rang, sans que l'élève ait plus de peine à le suivre, pourvu que l'on prenne seulement la précaution de faire précéder ces traités d'une introduction qui présente en forme d'axiômes les principes ou idées préliminaires que l'on sera obligé de supposer, mais que néanmoins on annoncera devoir être rigoureusement prouvés dans tel autre traité que l'on indiquera. Il n'y a que les mathématiques qui, pour se prêter à cet arrangement, demandent deux précautions de plus : la première, d'exiger que tous les élèves, avant d'entrer aux écoles centrales, apprennent les élémens de calcul et de géométrie; et la seconde, de ne traiter les sciences mathématiques, pures et mixtes, qu'à l'aide seule de ces élémens. Cette dernière condition ne laissera aucun regret à ceux qui se souviendront que ce n'est pas avec des jeunes gens, et en traitant de

tant de sciences à la fois, que nous pouvons porter plus loin nos efforts. Jamais l'homme sage et expérimenté ne se proposera rien de plus dans le cours d'une instruction publique, que de mettre la jeunesse en état de se former un goût décidé pour l'étude des sciences, et de pouvoir ensuite les approfondir, sans autre secours que les notions générales et directrices qu'on lui en aura données. Jamais un homme réfléchi et de bonne foi, n'a dit à un père :

» Je vais faire de votre fils, un Homère, un
 » Démosthène, un Xénophon, un Platon, ou
 » un Euclide. « Mais on dira toujours : » Si
 » votre fils a des talens, et qu'il veuille s'ap-
 » pliquer, je lui montrerai comment il peut
 » devenir utile à la société, et se mettre en
 » état de remplir honorablement les postes
 » qui lui seront confiés. En lui apprenant à
 » développer ses talens, je lui rendrai le travail
 » de l'esprit plus facile : j'aurai dignement
 » rempli ma tâche envers lui, si, en lui indi-
 » quant la route, je parviens à la lui abréger,
 » et à la lui rendre agréable et sûre ; si je
 » puis, en un mot, lui inspirer une passion
 » durable pour l'étude, lui donner l'habitude
 » de l'exercice, et rectifier en lui ces précieuses
 » facultés qui sont les instrumens de son
 » ame. «

ARTICLE PREMIER.

De l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie.

Tout le monde convient en général que, dans l'instruction de la jeunesse, on ne pourrait, sans de graves inconvéniens, séparer ces deux sciences l'une de l'autre. La géographie, sans l'histoire, n'aurait à nous offrir qu'une nomenclature sèche, monotone et rebutante : l'histoire, sans la géographie, nous conduirait, à travers d'épaisses ténèbres, dans des régions qui nous seraient toujours inconnues ; nous ne pourrions jamais nous assurer si les faits, dont on nous entretiendrait, réunissent véritablement les caractères de probabilité, de convenance et de certitude, sans lesquels ils ne pourraient mériter notre confiance.

Que la géographie, en nous faisant connaître la position, l'étendue, et le climat de chaque pays, nous donne en même temps la connaissance des monumens qui y existent ou y ont existé ; des peuples qui l'habitent, et de ceux qui l'ont habité dans les siècles plus reculés ; des gouvernemens qui y sont, ou y ont été établis ; des mœurs, des religions, des langages, des arts qui y sont, ou y ont été suivis ou

cultivés; de la sorte de prospérité dont on y a joui, ou dont on y jouit encore; et enfin des grandes hommes qui y ont vécu, et des événemens fameux qui s'y sont passés : que, de son côté, l'histoire ait soin, à chaque pas, de reporter les yeux sur les globes ou cartes géographiques, en choisissant toujours les globes les plus exacts, et les cartes les plus estimées pour chaque pays; il arrivera naturellement et nécessairement que chaque connaissance nouvelle, étant liée de toutes parts à un grand nombre d'autres connaissances analogues ou correspondantes, se trouvera tellement affermie dans l'ame des élèves, que rien ne pourra plus l'effacer dans la suite.

Ce que l'on vient de dire ne doit cependant pas faire imaginer que le professeur chargé de l'enseignement de l'histoire et de la géographie, ne soit principalement institué que pour raconter aux jeunes gens les faits dont le souvenir a pu nous être conservé : ce serait là, il faut en convenir, une tâche pour laquelle il serait inutile d'établir des professeurs, puisque chacun de nous, pour la remplir envers soi-même, n'aurait besoin que de savoir lire, et d'avoir des livres à sa disposition. L'objet que l'on a sur tout eu en vue, en créant la chaire dont il s'agit, a été et dû être,

1.° De choisir dans les historiens les plus célèbres, les morceaux les plus instructifs, et de les reproduire sous les yeux des élèves, afin d'inspirer à la jeunesse le goût et l'amour de ce qui est beau;

2.° De réunir ainsi le double avantage de donner la suite des faits les plus importants des âges antérieurs, et de faire connaître les sources où l'on peut puiser les instructions les plus précieuses en ce genre;

3.° De donner une notice suffisante des historiens les plus renommés des différens peuples, en indiquant l'objet particulier de leurs ouvrages, et le degré de confiance qu'ils peuvent mériter;

4.° De faire connaître les caractères auxquels on peut juger si un historien est suffisamment instruit, et s'il est fidèle;

5.° Et sur tout de rapporter les lectures que l'on fait faire, à des questions proportionnées à la capacité de ses élèves, et relatives, tantôt à la certitude et à la vraisemblance des faits, afin d'établir les règles d'une saine critique : tantôt aux droits de l'homme et du citoyen, autant que les faits seront propres à les éclaircir : tantôt aux maux, aux vices ou aux vertus privées ou sociales, afin d'en faire connaître les caractères, les nuances et les effets : tantôt

à la conduite des hommes publics, afin d'apprendre à les apprécier par les actes politiques qui les distinguent : tantôt à la constitution des empires, aux causes qui abaissent ou élèvent les nations, à celles qui influent sur leurs monnaies, sur leur commerce, sur leurs finances, sur leur discipline militaire et sur leurs lois; objets si importants à connaître, et si dignes de fixer l'attention des bons esprits : tantôt encore aux motifs ou aux buts des traités conclus entre les peuples, de ces liens si respectables et quelquefois si peu respectés, par où la diplomatie rapproche les nations, et maintient une sorte de société entr'elles : tantôt enfin au bon ou mauvais usage que l'on a fait des instituts religieux qui, dans tous les temps, ont décidé, en grande partie, du sort des sociétés humaines, et à la circonspection avec laquelle nous devons examiner les opinions communes, qui roulent indifféremment de générations en générations les vérités les plus salutaires, ou les erreurs les plus désastreuses.

Il ne s'agit pas sans doute, lorsque l'on traite des questions semblables dans une école, de s'enfoncer dans toutes les subtilités de la critique, ou les profondeurs de la politique et de la morale; il ne s'agit pas d'épuiser la matière : il suffit (et n'est-ce pas beaucoup faire?)

faire?) de montrer la route à ses élèves, et de les munir des grands principes, dont il leur importe tant de ne jamais s'écarter. Le véritable but du professeur doit être d'exercer leur jugement, de les accoutumer à réfléchir, et à tirer des faits, même les plus ordinaires en apparence, des instructions propres à rendre l'homme prudent et vertueux, utile à la société, et capable de la servir dans les différens emplois auxquels il peut être appelé.

On ne doit pas craindre, d'une autre part, que les questions adressées à quelques-uns des élèves, soient inutiles ou dangereuses pour ceux des autres élèves qui seront plus ou moins avancés : les questions les plus compliquées se traiteront par écrit, et emporteront par conséquent peu de temps aux heures de la classe. D'ailleurs, les objets sur lesquels roulent toutes ces questions, ne sont pas en général d'une nature assez abstraite pour qu'on ne puisse facilement les mettre à la portée de tous les élèves, par la forme que l'on donnera à la discussion; et par conséquent, pour qu'on ne puisse s'assurer que les plus faibles gagneront à voir débattre les questions les plus savantes par des condisciples plus habiles; tandis que ceux-ci ne pourront, à leur tour, que s'affermir toujours plus dans les principes les plus

essentiels, quand ils entendront proposer et discuter des questions plus simples et plus faciles à résoudre.

Telles sont les observations que j'ai cru devoir rappeler, avant de soumettre au jugement du public le plan qui m'a paru le plus régulier et le plus convenable, parmi tous ceux que le professeur peut suivre en parcourant le vaste champ de l'histoire et de la géographie.

Je divise le cours entier de ces deux sciences en huit traités, ainsi que j'en ai déjà prévenu, et je combine ces traités de manière que le professeur, en consacrant alternativement des leçons différentes à l'une et à l'autre, fasse néanmoins marcher de front les deux objets de ses études, et en éclaire également tous ses pas, à mesure qu'il parcourt avec ses disciples la série des peuples et des siècles qui nous sont connus. Je ne parle point de la chronologie, pour deux raisons : la première, parce que les recherches qu'elle exige ne peuvent convenir qu'à des savans, et que les difficultés qu'elle renferme sont au-dessus de la capacité des écoliers; et la seconde, que les hommes du monde n'ont besoin, à cet égard, que de quelques notions générales, qui, bien présentées, ne peuvent guères être que la matière d'une introduction.

Les huit traités que je propose, embrassent,

Le 1.^{er}, l'histoire et la géographie anciennes de l'Asie;

Le 2.^e, l'histoire et la géographie anciennes de la Grèce;

Le 3.^e, l'histoire et la géographie anciennes de l'Italie;

Le 4.^e, l'histoire et la géographie anciennes du nord et de l'occident de l'Europe.

Les côtes d'Afrique et les Isles se rapporteront aux traités qui auront pour objet les nations avec lesquelles elles ont des relations plus étroites ou plus naturelles.

Le 5.^e traité nous donnera l'histoire et la géographie modernes, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à Charlemagne;

Le 6.^e, l'histoire et la géographie modernes, depuis Charlemagne jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs;

Le 7.^e, l'histoire et la géographie modernes, depuis la prise de Constantinople par les Turcs, jusqu'à la paix de Westphalie;

Le 8.^e, l'histoire et la géographie modernes, depuis le traité de paix de Westphalie jusqu'à présent.

Les quatre premiers traités divisent le monde connu des anciens en quatre parties distinctes, que l'on n'examine qu'en les prenant l'une

après l'autre, c'est-à-dire, qu'en les isolant; au lieu que dans les quatre traités suivans, on étudie ensemble l'histoire de toutes les nations à la fois : c'est qu'en effet, les peuples anciens, lorsque du moins on les prend à une certaine distance l'un de l'autre, ne paraissent pas avoir eu entr'eux des relations assez multipliées et assez étroites, pour que nous trouvions quelque avantage réel à les réunir dans nos études; et que, au contraire, les nations modernes sont si intimement liées ensemble, sur presque toute l'étendue du globe, que ce serait commettre une véritable infidélité que de détacher l'histoire de l'une de l'histoire de toutes les autres.

A R T I C L E I I.

De l'enseignement de la Grammaire générale.

La routine, qui n'est qu'un résultat de l'habitude, et ne connaît d'autre besoin ou ne réclame d'autre secours que celui de la mémoire, ne peut nous conduire qu'à une connaissance très-imparfaite des langues. La grammaire générale nous ouvre une route plus belle; et nous propose un but plus distingué; les principes généraux qu'elle nous fournit; appliqués à une langue particulière, n'en sont que plus sensiblement applicables à toutes les autres

langues : quiconque aura étudié ces principes, rapprochés de la langue française, par exemple, en apprendra plus facilement quelque autre langue que ce soit, et en saura mieux toutes celles qu'il aura apprises. La grammaire générale renferme la première et véritable base du bon goût en matière littéraire; le bon style, qu'il serait absurde et sur tout mal-adepte d'en vouloir séparer, n'est que le résultat des règles que cette grammaire nous donne : l'un et l'autre éclairent la carrière du philosophe, et comblent les abîmes que le sophisme creuse sous ses pas; l'un et l'autre sont des appuis, sans lesquels on ne peut faire que des chutes funestes et honteuses dans tous les genres de littérature.

La chaire du grammairien est d'autant plus convenable en France, que notre langue est celle qu'il importe le plus de bien parler; celle qui se trouve enrichie d'un plus grand nombre d'ouvrages excellens en tout genre; celle qu'en général les peuples préfèrent comme moyen de communication entr'eux; celle qui est particulièrement devenue la langue des négociateurs, et qui est la plus propre à l'enseignement, ainsi que le prouvent la simplicité et la régularité de sa marche, l'abondance de ses termes techniques, et surtout le prix qu'elle attache à la clarté, à l'ordre et à la précision des idées.

Les traités dans lesquels le professeur divisera cette science, doivent être tout à la fois pratiques et philosophiques : il faut en même temps y réunir les notions les plus exactes sur tout ce qui concerne le langage et les langues; et néanmoins en écarter la sécheresse et les idées très-abstraites ou trop compliquées : il faut toujours être vrai dans les définitions et les divisions, et cependant avoir l'art, dans ses explications, de rendre toutes ces notions sensibles et palpables : en un mot, il faut parvenir à être facilement entendu, sans quoi on rebute au lieu d'instruire, et à ne jamais rien sacrifier de la solidité, sans laquelle on trompe les esprits au lieu de les éclairer. Les huit traités dans lesquels je propose de diviser l'enseignement de la grammaire générale, sont :

P R E M I E R T R A I T É.

Principes généraux sur l'art de la parole.

Il s'ouvre ici une brillante carrière devant le philosophe : mais le professeur, réglant sa marche sur la capacité de ses élèves, et d'après l'obligation qu'il a de ramener toutes ses leçons à ce qui tient à la pratique, passera rapidement sur toutes les questions qui n'intéressent que la curiosité des savans, pour s'arrêter avec une

attention plus soignée à tout ce qui est usuel. Il se bornera à jeter un coup-d'œil général sur les différentes espèces de langues, celle des actions ou le langage réel, celle des gestes ou le langage imitatif, et celle des sons ou le langage de convention : il en usera de même à l'égard d'un grand nombre d'autres articles semblables, tels que ceux qui concernent le langage des animaux, les organes de la voix, la formation des sons, la manière dont les mots acquièrent une valeur fixe, l'influence réciproque du langage et de la raison l'un sur l'autre, l'idée que l'on doit se former des langues-mères et des langues dérivées, ce que l'on peut conjecturer sur l'existence d'une langue primitive, et enfin ce qu'il est naturel de désirer et raisonnable de tenter par rapport à l'établissement d'une langue universelle. Mais le professeur s'étendra davantage lorsqu'il aura à traiter de la nature des sons simples, articulés, ou composés; de la distinction des syllabes, de la synonymie, de la formation des mots nouveaux, de leur dérivation, de la manière de les composer, de leur étymologie, de l'histoire des langues, de leur diversité, et des traits de ressemblance qui leur sont communs; de leur génie particulier et de leur caractère, des puissans motifs et des moyens

de les perfectionner, des causes qui en amènent la détérioration et la corruption, du néologisme; et des effets réciproques des qualités de la langue sur le goût, les mœurs, l'esprit et les arts d'une nation, et du goût, des mœurs, de l'esprit et des arts de cette nation sur les qualités de sa langue.

2.^o T R A I T É.*Principes raisonnés des langues, considérés dans la langue française.*

Ces principes se rapportent, 1.^o aux différentes parties d'oraison, c'est-à-dire, aux substantifs, adjectifs, pronoms, verbes, prépositions, adverbes, conjonctions et interjections; et 2.^o aux différentes espèces de mots que l'on appelle primitifs et dérivés, simples et composés, itératifs, augmentatifs et diminutifs. On ajoutera à la première de ces deux divisions, un examen suffisant de ce qu'on appelle articles, gérondifs, participes et supins; on développera, dans une juste étendue, ce qui regarde les nombres, les genres, les modes, les temps et les personnes: mais le professeur, craignant de surcharger la mémoire de ses élèves d'un trop grand nombre de mots techniques, s'appliquera aux moyens d'en élaguer les moins nécessaires, et de rendre les autres

plus supportables et plus faciles à entendre. Il évitera les dénominations trop bizarres et les divisions superflues, les notions vagues et stériles, et surtout les redites: il alliera si bien les principes et les règles avec l'usage et les exemples, que jamais la justesse philosophique ne jette dans la sécheresse, et que les exemples et les exceptions ne causent ni fatigue, ni confusion. Sa méthode raisonnée et heureuse le sauvera de toutes les routines, qui absorbent la faculté de la mémoire sans éclairer l'esprit; elle l'éloignera de ces vaines recherches qui écartent du but plus qu'elles n'amuse: il distinguera par tout le nécessaire de ce qui est superflu, l'utile de ce qui est nuisible, l'analogie d'avec les bizarreries, les principes d'avec les détails, et les règles d'avec les exceptions.

3.^o T R A I T É.*Principes de la syntaxe.*

Toute la doctrine que ce traité doit renfermer, porte sur une juste appréciation de ce qu'on appelle identité et détermination entre nos idées. C'est de là que dérivent les règles de concordance et les règles de régime. Quelles idées sont ou peuvent être identiques? Comment le deviennent-elles? Comment peut-on reconnaître qu'elles ont cette affinité entr'elles?

De combien de manières une idée peut-elle en déterminer une autre? Par quels procédés les langues expriment-elles tous ces rapports? Combien y a-t-il de sortes de régimes et de complémens? En combien de parties peut-on diviser les phrases? Quelle est la nature d'une proposition, et combien en doit-on distinguer d'espèces? C'est après les développemens qu'exigent toutes ces questions, que l'on donnera les règles de la concordance et celles du régime, les règles de la construction et celles de la syntaxe. On n'oubliera point d'observer que c'est en cette partie que les langues diffèrent plus essentiellement les unes des autres; et que c'est principalement à la différence de leur syntaxe qu'elles doivent la différence du génie qui est propre à chacune d'elles : on n'oubliera point d'observer que cette partie, la plus savante, ou du moins la plus difficile de la science de la grammaire, a été la plus négligée ou la plus insuffisamment traitée par les grammairiens des âges antérieurs, et que jusques en ces derniers temps les grammairiens français en particulier nous ont infiniment laissé à désirer à cet égard, et se sont presque bornés à nous donner des règles d'arrangement, de placement des mots, ou de construction des phrases, au lieu de syntaxe.

La ponctuation est une branche essentielle de ce traité, qui finira par en présenter toutes les règles : en effet, ces règles naissent toutes de la nature des rapports, ou des différens degrés de distance que nous apercevons entre nos idées, et par conséquent entre les mots, dans le discours.

4.^e T R A I T É.

Principes sur les figures du langage.

Les figures nous offrent un champ très-vaste, et également fertile en connaissances nécessaires et agréables; elles se divisent en cinq classes principales : les figures de diction, les figures des mots, les figures de syntaxe, les figures des pensées et les figures de raisonnement. Le professeur aura soin de présenter un tableau méthodique des unes et des autres; tableau où il réunira la définition, l'usage et les exemples : il n'oubliera pas qu'il doit bien moins songer ici à satisfaire la curiosité qu'à bien établir le véritable but de chaque figure, et le bon emploi qu'on en peut faire. C'est dans la détermination des règles qui en fixent l'usage, que le bon goût déploiera d'une manière plus utile ses principes les plus importants. Du reste, on conçoit que les figures de la première classe occuperont beaucoup

moins que celles des classes suivantes , et qu'en traitant de celles de raisonnement , on ne doit pas se laisser emporter par son zèle et par son sujet jusqu'à empiéter sur les droits du rhétoricien ou du professeur de logique.

5.° TRAITÉ.

Principes sur la prononciation et la lecture.

Ce traité développera les agrémens, les avantages, l'importance et les difficultés de la prononciation : il offrira la liste complète de tous les sons de la langue, avec quelques observations sur les différences qu'il y a à cet égard entre les langues les plus connues : il fera connaître les changemens que subissent les sons en se réunissant dans un même mot, ou dans une même phrase. Il donnera une juste idée des accens toniques et oratoires, ainsi que de ces accens vicieux qu'on appelle provinciaux : il fournira les règles de la quantité : il distinguera, d'une manière satisfaisante, la prononciation légère, la négligée, la familière, la grave, la poétique, l'oratoire : il établira les vrais principes de la lecture et de la déclamation : il donnera les notions convenables de l'harmonie, de la mélodie et du nombre oratoire, en posant les caractères qui séparent ce qui vient de la nature d'avec ce qui ré-

sulte de l'habitude et des préjugés; et dans tous ces détails, le professeur, se rappelant sans cesse que c'est sur tout la pratique qu'il doit avoir en vue, ne manquera pas de joindre l'exercice aux préceptes, et de faire observer les défauts qu'il importe d'éviter, aussi bien que les moyens directs d'approcher de la perfection.

6.° TRAITÉ.

Principes sur l'orthographe.

Donner une courte notice des différentes manières d'écrire, et une histoire abrégée de l'écriture, en y joignant quelques recherches philosophiques sur la nature, le choix et l'emploi des caractères alphabétiques; tracer un tableau des conditions requises pour qu'un système d'orthographe soit parfait; parcourir les règles qui appartiennent à l'orthographe de la langue française; distinguer celles qui concernent les syllabes invariables des mots d'avec celles qui ne tombent que sur les terminaisons, en évitant, pour celles-ci; de répéter ce qui en aura déjà été dit dans le second traité; indiquer l'usage des lettres majuscules et des lettres courantes, des guillemets, du tiret, du tréma, de la réclame, des accens, des mots soulignés, et finir par faire connaître les diffé-

rentes sortés d'abréviations qui ont été employées par les savans, et les procédés par où on peut écrire aussi vite que l'on parle : tels sont les objets les plus essentiels de ce traité, dans lequel le professeur a sur tout deux écueils à éviter; l'un de se livrer aux recherches savantes au-delà de ce qu'il faut pour exciter et ranimer l'attention, et l'autre de craindre les détails pratiques qu'il est si nécessaire de bien connaître, quelque minutieux qu'ils paraissent être d'abord.

7.^e TRAITÉ.*Principes sur la nature et les effets du style.*

Il s'agit ici, après avoir bien établi la juste notion de ce qu'on appelle style, d'entrer dans les développemens les plus instructifs de tout ce qui concerne les choix qui caractérisent le style en général, et les motifs qui déterminent ces choix. Il s'agit par conséquent de faire connaître les diverses sortes de pensées que l'on peut choisir, et de sentimens que l'on y peut fonder; les diverses sortes d'ordre dans lesquelles on peut ranger ses pensées, de liaisons que l'on peut établir entr'elles, d'expressions dont on peut les revêtir, de tours qu'on peut leur donner, et de tons que l'on peut faire régner dans les ouvrages : il s'agit

ensuite de faire vivement sentir ce qu'exigent de l'écrivain, dans tous ces choix, la nature du sujet qu'il traite, celle du but qu'il se propose, du genre dans lequel il écrit, de la langue qu'il emploie, des qualités qui lui sont personnelles et des circonstances où il se trouve. On n'oubliera point de remarquer combien l'écrivain est rigoureusement tenu de satisfaire en même temps l'oreille, l'esprit et le cœur : on fera sentir de plus combien de connaissances le bon style présuppose, quels talens il exige, et quels avantages il assure à celui qui le possède.

8.^e TRAITÉ.*Principes sur les espèces particulières de styles.*

Dans ce traité on jettera seulement un coup-d'œil sur les divisions que les rhéteurs nous ont données du style; on en montrera l'insuffisance, et l'on établira la division que l'on doit suivre. La plus grande difficulté naît ici de l'abondance des matières : que l'on compte les principales épithètes que l'usage permet d'attacher au mot style, on en trouvera plusieurs centaines, et toutes nous désignent autant d'espèces particulières, autant de classes ou de divisions des styles bons ou mauvais.

On en présentera la liste, dans laquelle on fera ensuite le choix des articles les plus importants; articles que l'on reprendra l'un après l'autre, et sur lesquels on fera les remarques les plus propres à en faire sentir l'usage et l'emploi, l'avantage ou le défaut, en un mot, les effets. Le point le plus difficile dans ce traité est d'établir, entre tous ces articles, un ordre naturel et satisfaisant. Le professeur qui y parviendra, aura rendu un grand service à la jeunesse et à la littérature. Quant aux exemples, j'en parlerai lorsque je traiterai de la méthode.

A R T I C L E I I I.

De l'enseignement de la Littérature.

Si l'on prétendait que la littérature est un sujet trop vaste, à proportion des autres, pour pouvoir être suffisamment développé par un seul professeur en l'espace de quatre ans, je répondrais que l'on parviendra sans peine à le resserrer dans les bornes communes, pour peu que l'on ait soin d'éviter les répétitions superflues, d'écarter les discussions déplacées, et de ne pas s'arrêter inutilement sur un grand nombre de principes qui sont si lumineux et si évidens par eux-mêmes, qu'il doit toujours suffire pour l'instruction de la jeunesse, de
les

les énoncer avec laconisme, ordre et clarté. C'est la manie des belles phrases, ou l'étalage des connaissances étrangères au sujet, qui fait les longs ouvrages. Le professeur de littérature ne sera point embarrassé de l'abondance des matières, s'il a la force de se refuser aux détails de grammaire, de style, de morale et de logique, auxquels il est si naturel de se livrer. Quoi qu'il en soit, voici, en peu de mots, les huit traités que je lui propose.

I.^{er} T R A I T É.

Du goût et de l'éloquence.

Les règles qui ont rapport au goût, paraissent se ranger principalement sous les titres d'unité, de variété, de symétrie, de proportions, de justesse, de transitions, de liaisons, de finissement des parties, de convenances ou de contrastes, etc. C'est ici qu'il faut montrer que la nature est le premier modèle de tous les arts; c'est ici qu'il importe le plus d'éclairer les principes par la pratique des auteurs. A la suite de cet essai sur le goût on présentera, comme en un faisceau, les notions les plus importantes à recueillir sur les différentes formes d'un ouvrage, et en particulier sur le dialogue, sur l'art de la critique, sur l'imitation et l'art de traduire.

Quant à l'éloquence, le premier point est, en la définissant avec précision, de la distinguer de la rhétorique, comme on distingue l'oraison de l'orateur. On expliquera ensuite aux jeunes gens comment cette éloquence, née d'abord de la poésie, s'est divisée en genres démonstratif, délibératif et judiciaire; et quelles sont les règles de ces trois genres, ainsi que celles des genres simple, tempéré et sublime. On expliquera comment tous ces genres peuvent se rapprocher, et en quelque sorte se réunir en un même discours; comment le choix du sujet détermine l'espèce d'éloquence dans les affaires politiques, dans le barreau, dans les sociétés savantes, etc.; par quels moyens on parvient à plaire, à convaincre et à émouvoir; quel emploi il est permis ou louable de faire des ornemens du discours; quel art il est à propos d'employer dans les preuves et dans la réfutation; comment on excite les passions; quelles mœurs on doit montrer, et quelles bienséances on doit observer dans le discours. Si, à la suite de ces détails, on veut parler de la déclamation, on évitera de retomber dans ce que le grammairien en aura dit lui-même, en traitant de la prononciation.

De l'éloquence dans les genres didactique ou philosophique, épistolaire et historique.

La correction du style, la clarté, la netteté, la précision, l'ordre, la liaison, la facilité dans le talent, l'austérité dans le caractère, l'élégance ou la noblesse, suivant les objets ou les circonstances, telles sont les principales qualités qui, pour l'ordinaire, appartiennent au premier de ces trois genres d'éloquence. C'est de la définition du second que découleront les règles qui s'y rapportent, tant celles qui concernent le style, que celles qui dépendent des mœurs, des usages et même du protocole établi, le tout selon les différentes espèces de lettres ou d'écrits, dont les divisions et sous-divisions s'étendent si loin, et se différencient par des nuances si importantes à saisir. Le genre historique, qui embrasse peut-être encore un plus grand nombre de branches, trouve principalement dans la nature même du récit les qualités qui le caractérisent le mieux. Les romans se rapportent au genre historique; mais ils exigent une attention particulière de la part du professeur.

3.^e T R A I T É.*De l'éloquence dans les genres oratoires
proprement dits.*

Après avoir défini et suffisamment développé ce qu'on entend par exorde, division, narration, exposition, confirmation, réfutation et péroraison, on discutera ce qui regarde l'invention, les lieux communs, la disposition, l'ordre, la manière de graduer ses idées, et enfin les diverses espèces de discours oratoires, depuis les simples complimens jusqu'aux oraisons funèbres, et depuis les harangues de Démosthènes jusqu'aux discours académiques.

4.^e T R A I T É.*Histoire de l'éloquence et de la rhétorique.*

Le tableau de l'éloquence, de ses différens caractères et de ses succès chez les peuples les plus remarquables; les précis des ouvrages les plus fameux sur la rhétorique et sur les matières qui s'y rapportent; voilà ce qui remplira ce traité, et nous fournira une histoire philosophique, littéraire et critique, qui sera infiniment instructive.

5.^e T R A I T É.*De la poésie et de la versification.*

La différence qu'il peut y avoir entre la

poésie et la prose; les principes et les règles qui concernent la peinture dans le langage, la fiction dans le sujet que l'on traite, et le mètre dans les paroles que l'on emploie; et par conséquent la recherche et l'examen de ce qui caractérise la fable, les licences, les images, les descriptions, les sentimens, le nombre, la cadence, la quantité des syllabes, l'hiatus, les enjambemens, la rime, la mesure de chaque sorte de vers, et l'arrangement des vers dans un même poëme: tels sont les principaux articles qui rempliront ce traité, par les détails immenses et intéressans qu'ils nous offrent.

6.^e T R A I T É.*De la poésie dans les genres lyriques et
didactiques.*

Ce traité sera composé de la définition et des règles du poëme didactique proprement dit, de la satire, de l'épître, du madrigal, de l'épigramme, du sonnet, de la ballade, du rondeau, du triolet; et pour la poésie lyrique, du cantique, de l'hymne, de l'ode héroïque, morale, philosophique et anacréontique, de la cantate, des stances, des airs, des ariettes, des chansons, des romances, des vaudevilles; outre un morceau particulier sur l'élégie, les épîtres héroïdes et les épithalames. A chaque

article, on ajoutera une courte notice des modèles les plus estimés.

7.° T R A I T É.

De la poésie dans les genres narratif et dramatique.

Le genre narratif nous offrira successivement l'apologue, la fable, le conte, l'idylle ou églogue, et l'épopée héroïque, comique et burlesque. Le genre dramatique les remplacera, en nous occupant de la comédie proprement dite, de la comédie larmoyante, de la tragi-comédie, du tragique bourgeois, de la tragédie noble; de l'opéra héroïque ou comique, noble ou bouffon; des farces, parodies et parades. Sur chaque article, on passera de la définition et des règles, à la lecture de quelques modèles bien choisis, qui donneront lieu aux remarques critiques les plus propres à instruire la jeunesse.

8.° T R A I T É.

Histoire de la poésie et de la poétique.

Tout ce traité se réduit, 1.° à l'histoire de la poésie chez les Hébreux, chez les peuples orientaux, chez les Grecs, chez les Latins, chez les peuples du moyen âge, chez les Arabes, chez les Troubadours et chez tous les peuples modernes de l'Europe; 2.° à l'examen critique

des poétiques d'Aristote, d'Horace, de Vida, de Castelvetro, de Boileau, de Pope, de Batteux, de Marmontel, de Cailhava, de d'Aubigné, du P. le Bossu, de Voltaire, des préfaces de Corneille, des discours de la Mothe, etc.

A R T I C L E I V.

De l'enseignement de la Philosophie.

L'ÉTUDE de la philosophie est nécessaire pour nous accoutumer aux idées abstraites, à ces idées qui se retrouvent par tout, et sans lesquelles les opérations de l'esprit ne sont jamais ni hardies, ni solides, ni profondes. Le fil qui conduit à la vérité, n'existe que dans les principes de la philosophie; et s'il est une métaphysique transcendante, qui soit étrangère à nos vrais intérêts et inaccessible à tous nos efforts, il n'est pas moins vrai qu'il y en a une autre que l'on peut appeler élémentaire, qui se renferme dans les premiers principes de la raison, et sans laquelle par conséquent nous n'aurions plus ni sciences, ni justesse d'esprit. Or, cette métaphysique est le véritable objet sur lequel roule la philosophie, dont je vais indiquer le développement dans les traités qui suivent.

PREMIER TRAITÉ.

De la raison et de ses formes.

Après avoir exposé ce que c'est qu'une idée vraie et une idée fautive, et ensuite comment un jugement est vrai ou faux par rapport à l'esprit qui juge, par rapport aux choses dont on juge, et par rapport à la manière de juger, le professeur développera l'art du raisonnement; il expliquera comment et d'après quels principes sûrs, on s'élève des vérités connues à des vérités inconnues, de manière à établir entre les unes et les autres une chaîne que l'on ne puisse rompre, et dont un bon esprit ne puisse s'écarter. C'est ainsi qu'en traitant de la logique, cette clef de toutes les sciences, on saura, sans rien omettre de ce qui est utile, rejeter toutes les vaines subtilités qui gâtent les esprits. Les règles du syllogisme, le rapport du syllogisme avec l'enthymème; les espèces de raisonnemens composés de plus de trois propositions ou jugemens, comme les sorites, les gradations, les dilemmes, les épichérèmes et les inductions; et ensuite un chapitre suffisamment détaillé sur le sophisme et le paralogisme: tels seront les véritables objets de ce premier traité.

2.^o TRAITÉ.*De la méthode, et des moyens de parvenir à la vérité.*

Il s'agit ici d'une seconde sorte de logique, qui nous est également nécessaire dans les événemens journaliers de la vie, et dans l'étude des sciences. Elle consiste dans des recherches convenables sur la nature de la vérité, et sur les rapports que nous avons avec elle; dans la discussion de ce qui constitue la méthode en général, et l'analyse et la synthèse en particulier; dans l'examen de ce qui caractérise l'observation, l'attention, la méditation, l'expérience, la division, l'analogie, la comparaison, les avantages et les abus de tous ces procédés de l'esprit humain, et la nécessité de les rectifier et d'y recourir en tout et toujours.

3.^o TRAITÉ.*De la méthode, et des moyens de faire connaître la vérité aux autres.*

Dans cette troisième sorte de logique le professeur donnera à ses élèves des notions suffisantes de la certitude en général, et des certitudes que l'on appelle évidente, métaphysique, physique et morale: il fera connaître l'usage de la démonstration dans les vérités

susceptibles d'évidence; l'usage des probabilités, des vraisemblances, des conjectures, dans les choses qui ne peuvent s'élever au-delà de ces sortes de sémi-preuves; et le soin qu'il faut toujours avoir de bien poser l'état de la question.

4.^e T R A I T É.

Histoire de la logique et des philosophes logiciens.

Cette histoire consistera à montrer ce que la logique est devenue entre les mains de Socrate, des Sophistes, de Platon, d'Aristote, de Gassendi, de Descartes, de Malbranche, de Mariotte, Buffier, Wolff, Thomasius, Tschirnaus, Sévérin, Bertrand, Borrelles et autres auteurs, plus ou moins célèbres, dont on appréciera les systèmes, les erreurs ou les découvertes.

5.^e T R A I T É.

De l'ame humaine.

Ce ne sera qu'avec la plus grande réserve que l'on parlera de la nature et des attributs de ce qu'on appelle esprits. On observera qu'à l'exception d'un très-petit nombre de faits ou de principes incontestables, on ne peut guères produire que des rêves funestes, en voulant établir des systèmes complets sur Dieu, les

anges ou les génies, les ames, la spiritualité, l'immortalité, l'éternité, l'union de l'ame et du corps, et leur influence réciproque l'un sur l'autre : ainsi on se hâtera d'arriver à ce qui concerne nos sensations, nos perceptions, nos idées, notre volonté et notre liberté; articles sur lesquels il est une doctrine que la société réclame auprès de la philosophie, comme nécessaire à la vertu.

6.^e T R A I T É.

De l'entendement humain.

L'entendement humain est tout entier dans les facultés qui constituent la mémoire, l'intelligence, l'imagination, l'esprit, le génie, les talens; facultés qui toutes ont pour bases celles de sentir, de concevoir, de juger, de raisonner et de comparer. L'objet principal de ce traité est de rechercher comment l'homme possède, développe et exerce ces précieuses facultés qu'il a reçues de la nature.

7.^e T R A I T É.

L'art de rectifier les opérations de l'esprit.

Les principaux moyens de rectifier, étendre et perfectionner les facultés de l'esprit, sont l'attention, la réflexion, l'exercice, la répudiation de toute idée obscure, l'amour de



l'ordre, l'étude des règles et des modèles, et enfin une juste défiance de soi-même et des autres. En suivant les détails où tous ces articles peuvent conduire, on montrera les écueils où l'homme est le plus sujet à échouer : comme foible, on cherchera à le fortifier ; comme ignorant, on l'éclairera ; comme borné, on tâchera d'étendre ses vues ; comme crédule, on lui inspirera la circonspection ; comme précipité, on le modèrera ; comme timide, on l'affermira, et comme téméraire, on lui fera sentir le prix et la nécessité de la prudence.

8.^e T R A I T É.

Histoire de la métaphysique, et des philosophes métaphysiciens.

Le but et l'objet de cette histoire est de faire successivement connaître les systèmes les plus remarquables des philosophes, et en particulier ceux d'Anaximandre, d'Anaxagore, d'Héraclite, de Démocrite, de Pythagore, d'Épicure, de Platon, d'Aristote, de Zénon, de Carnéades, de l'académie chez les Grecs, de Zoroastre chez les Perses, de Confucius chez les Chinois, de Pomponace-Campanella chez les Italiens, de Leibnitz et de Wolff chez les Allemands ; de Locke, de Descartes, de Malbranche, de Condillac, de Bonnet, etc.

A R T I C L E V.

De l'enseignement de la Législation, ou de la Morale, et du Droit public.

1.^{er} T R A I T É.

De l'obligation morale ; des lois et des autorités publiques ; histoire de la morale, et notice des plus célèbres moralistes.

2.^e T R A I T É.

Des besoins de l'homme, et par conséquent de ses douleurs et de ses plaisirs ; des passions de l'homme, et par conséquent de ses vertus et de ses vices.

3.^e T R A I T É.

Morale de l'individu, ou morale de l'homme relativement à lui-même.

4.^e T R A I T É.

Morale de l'homme en famille, ou de l'homme considéré comme fils, époux, père, maître ou domestique.

5.^e T R A I T É.

Morale du citoyen ou de l'homme, sous les rapports de l'ordre social, de la justice, de la bienfaisance, et, selon les circonstances de paix, de guerre, ou autres événemens heureux ou funestes.

6.^e T R A I T É.

Morale de l'homme public, c'est-à-dire, non-seulement du scandale qu'il doit éviter de donner, mais des vertus qu'il doit pratiquer, et surtout du travail, de la patience, du zèle, du dévouement, de l'exemple, du courage et du désintéressement.

7.^e T R A I T É.

Des devoirs et des droits réciproques du citoyen et du gouvernement; des formes représentatives, administratives, judiciaires, militaires et de police, en comparant sur chaque point le gouvernement de la France avec ceux des autres peuples.

8.^e T R A I T É.

Des devoirs et des droits mutuels des gouvernemens entr'eux, tant en paix qu'en guerre; de la politique, des négociations, des ambassadeurs, des alliances et des motifs de les rompre.

Je n'entrerai dans aucun détail ultérieur sur tous ces traités, si ce n'est que j'observerai que ce n'est point par des preuves métaphysiques que le professeur doit chercher à établir le principe de l'obligation morale : il ne doit

nullement recourir à ces preuves que dans les écoles on appelle des preuves *à priori* : il doit, au contraire, s'attacher uniquement aux considérations qui naissent du besoin même que la société et tous les sociétaires ont de ce lien de conscience, sans lequel il ne pourrait y avoir dans l'une et entre les autres ni estime, ni confiance, ni sentimens, ni vertus. La doctrine d'une obligation morale est l'unique base de toutes nos relations communes, l'unique base de la société elle-même.

A R T I C L E V I.

De la Méthode.

LE choix des moyens ou procédés particuliers que l'on emploie pour atteindre à un but déterminé, constitue la méthode. Il y a toujours, et par conséquent aussi lorsqu'il s'agit d'enseignement, une grande différence entre la méthode et le plan : le plan tient principalement à la nature de la science que l'on doit enseigner ; le véritable mérite du professeur à cet égard, est de saisir et de développer les différentes branches de cette science avec sagacité, facilité et fidélité, et surtout dans l'ordre le plus convenable : la méthode, au contraire, a plutôt pour objet l'avantage et les progrès de l'élève, que l'enchaînement des

connaissances qu'on veut lui donner; elle tient moins de la nature de la science, que du génie, du caractère et de l'ame du professeur. Il est vrai que, pour être parfaite, il est nécessaire qu'elle s'adapte, sans aucune contrainte, au sujet que l'on traite; ce qui suppose, dans le professeur, de l'industrie, du talent et des connaissances : mais elle exige encore plus d'activité, de zèle et de dévouement. Ce n'est qu'autant que l'on est animé de ces derniers principes, que l'on devient capable d'imaginer ces moyens, ces procédés ingénieux et adroits qui, jusques dans les plus petites circonstances, reveillent l'attention, abrègent la route, facilitent le travail, et conduisent sûrement et promptement au terme que l'on s'est proposé.

Un bon plan, en un mot, consiste à recueillir tous les élémens et tous les détails d'une science, et à les disposer sous un certain nombre de points capitaux, en les arrangeant tellement entr'eux, que l'ordre s'établisse de lui-même par tout, et appelle chaque article à la place qui lui convient le mieux. Une bonne méthode, au contraire, sans déranger cet ordre en aucun point, rend l'étude plus facile et plus agréable. Si l'un trace la route que l'on doit suivre, l'autre apprend à y marcher; elle en écarte les épines, et tous
les

les obstacles ou inconvéniens propres à rebu-
ter ceux qui ont à la parcourir.

Il n'y a aucune branche, aucun article particulier, dans quelque science que ce soit, qui, par défaut de méthode ou par l'effet d'une méthode vicieuse, ne puisse devenir, même en suivant le plus beau plan du monde, un labyrinthe inextricable pour les élèves, ou un abyme sans fond, c'est-à-dire, un mélange confus d'idées incohérentes, ou un amas d'énigmes inintelligibles. C'est la méthode qui donne de la valeur à tout; elle s'élève aux plus grands moyens, et descend jusqu'aux plus petites attentions : elle a souvent des jets de lumière qui sont le fruit du génie; cependant on la voit scrupuleusement occupée du choix des mots, de la coupe des phrases, du mouvement du discours, et du soin de proportionner tout ce qu'elle peut atteindre, à l'âge, à la position, aux connaissances acquises, et à la capacité des élèves. Sa marche varie à chaque pas selon le local et les difficultés; et si les détails auxquels elle descend, peuvent paraître minutieux aux esprits peu attentifs, ses ressources, toujours inépuisables, n'en sont pas moins précieuses aux sciences et aux arts.

Ce serait s'enfoncer dans l'infini, que de vouloir suivre la méthode dans tous les procédés

qu'elle peut employer : je me bornerai à en indiquer trois ou quatre, qui pourront servir d'exemples.

Premier exemple.

Le citoyen Vandelin court engageait un de ses élèves à tracer, la craie à la main, sur le parquet d'une grande salle, la carte géographique d'un pays; et il invitait les autres à indiquer toutes les inexactitudes que ce travail pouvait offrir. Je n'ai pas besoin de dire que ses écoliers apprenaient mieux la géographie par cette sorte d'amusement, que par l'étude la plus opiniâtre.

Deuxième exemple.

Pour épargner aux jeunes gens la peine d'apprendre par cœur tant de tables de conjugaisons et de déclinaisons, toujours si ennuyeuses, plusieurs professeurs ont remis à leurs élèves ces mêmes tables rédigées de manière à ne contenir que les terminaisons des mots; d'où il arrivait que, chacun ayant les yeux sur sa table, on en faisait faire l'application, tantôt à un mot, tantôt à un autre de la même catégorie, et successivement à tous les disciples: exercice qui, en fort peu de temps, laissait dans la mémoire des traces plus fidèles et plus

profondes que l'ancienne routine, que tout le monde sait être, pour l'ordinaire, si odieuse par le dégoût qu'elle inspire, et si peu digne d'être conservée, par le peu de fruit qu'elle donne.

Troisième exemple.

Si l'on veut, par exemple, que les élèves connaissent bien certaines sortes de style, telles que celles que l'on appelle style énergique, style fort, style nerveux, style forcé, etc.; on exigera d'eux des définitions par écrit de tous ces différens styles: on examinera toutes ces définitions, dont on fera successivement apercevoir la justesse ou les défauts: on dictera ensuite celles que l'on aura jugé les meilleures; après quoi on demandera, pour la leçon suivante, des exemples de ces diverses espèces de style, en indiquant les auteurs où l'on peut plus facilement en trouver: on opérera sur ces exemples, comme on aura opéré sur les définitions; c'est-à-dire, qu'on en fera la critique, et qu'enfin on dictera ceux qu'on aura reconnu convenir le mieux... Est-il possible que cette méthode ne fournisse pas les idées les plus justes à tous les disciples, et ne donne pas la plus grande perfection au goût et le développement le plus heureux au talent?

Quatrième exemple.

Que le professeur d'une science quelconque, de la législation, si l'on veut, s'entoure des écrivains les plus lucides, les plus exacts, et les plus estimables, sur toutes les questions qu'il doit embrasser : qu'il débute par en lire ou faire lire en classe les chapitres les plus importants, et dans l'ordre le plus convenable; lecture qu'il interrompra, toujours à propos, pour y ajouter les développemens utiles ou nécessaires : que chaque élève prenne par écrit des notes de tous les faits ou de toutes les idées qu'il voudra retenir; notes qui seront revues et rectifiées par le professeur : que, les élèves ayant ainsi amassé les matériaux qui leur étaient les plus indispensables, le professeur ouvre son plan; qu'il divise chaque branche en leçons, dont il développera le sujet de vive voix : qu'il impose à tous l'obligation de rapporter cette leçon rédigée par écrit : qu'il examine alors tous les cahiers, et qu'il en redresse les erreurs, ou y supplée les articles omis... N'est-on pas assuré, 1.° que chaque élève conservera ses cahiers avec d'autant plus de soin, qu'il les regardera comme son propre ouvrage? 2.° qu'il en aura d'autant moins besoin, qu'ils ne contiendront que des choses qu'il aura sérieusement réfléchies, ou même

profondément méditées? 3.° et que le professeur aura formé de bons citoyens, parfaitement instruits de leurs droits et de leurs devoirs, et bien convaincus de la bonté de leur gouvernement et de la sainteté de leurs lois?

. *Hæc*
 *Gallus dum magnus ad altum*
Fulminat bello, victorque volentes
Per populos dat jura, viamque affectat olympo.

Signé DIEUDONNÉ THIEBAULT.